



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 MARS 2021 – SAINTES (17)

DÉLIBÉRATION N°2021-09

L'an deux mille vingt et un, le 23 mars à 9 heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à Saintes, sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Étaient présents :

M. Stéphane TRIFILETTI, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;
M. Daniel SAUVAITRE, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine (Absent pour délib. 2021-03 à 10) ;
Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente ;
Mme Maryse LAVIE-CAMBOT, Conseillère départementale de la Charente ;
M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;
M. Pascal BOURDEAU, Conseiller Départemental de Dordogne (Absent pour délib. 2021-04 à 10) ;
M. Laurent MENUT, Délégué du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (Absent pour délib. 2021-04 à 10) ;
Mme Catherine PARENT, déléguée de l'EPTB Charente (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;
M. Christian BARDET, conseiller municipal de CONDEON (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;
M. Michaël CANIT, Maire de SAINT-SORNIN (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;
Mme Yvonne DEBORD, Maire de CHASSIECQ ;
M. Michel DELAGE, Maire de FEUILLADE ;
M. Bernard DUPONT, Maire de NERCILLAC (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;
M. Lilian JOUSSON, Maire de LOUZAC SAINT ANDRE ;
Mme Eliane REYNAUD, adjointe au Maire de TOUVRE ;
M. Mickaël VILLEGGER, adjoint au maire de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE ;
M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;
M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;
Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;
M. Emmanuel CAQUINEAU, Maire de VALDELAUME (Absent pour délib. 2021-04 à 10) ;
M. Pascal LECAMP, Maire de CIVRAY (Absent pour délib. 2021-04 à 10) ;
M. Raymond VOUZELLAUD, Maire de CHERONNAC (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;
M. Franck BONNET, délégué de Charente Eaux (Absent pour délib. 2021-09 à 10) ;
M. Clément MAZAUD, Délégué de Eau 17 (Absent pour délib. 2021-09 à 10) ;
M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé ;
M. Alain BURNET, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ;

Mandats :

Mme Martine PINVILLE, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ; représentée par M. Mickaël CANIT, Maire de SAINT-SORNIN (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;
M. Alexandre GRENOT, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime, représenté par M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;
M. Jean-Olivier GEOFFROY, Conseiller Départemental de la Vienne, représenté par Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente ;
M. Sylvain BARREAU, maire de PORT-D'ENVAUX, représenté par M. Stéphane TRIFILETTI Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;
M. Thibault BRECHKOFF, Maire de DOLUS D'OLERON, représenté par M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé ;
M. Bernard MAINDRON, Maire de ALLAS-CHAMPAGNE, représenté par Mme Maryse LAVIE-CAMBOT, Conseillère départementale de la Charente ;
M. Alain MARGAT, maire de CORME ROYAL, représenté par Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;
M. Jean-Yves ROUSSEAU, adjoint au Maire de SURGERES représentée par M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE
M. Jean-Marie PETIT, délégué du SMBS, représenté par M. Alain BURNET, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ;
M. Fabrice BARUSSEAU, Président du SYMBA, représenté par M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES (Absent pour délib. 2021-09 à 10) ;

Étaient excusés :

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**Étaient présents :**

Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;
 Le représentant du Président d'AQUANIDE 16, M. Emmanuel GUIONNET ;
 Le représentant des OUGC, le Président de l'OUGC COGEST'EAU, M. Sébastien SCHAEFFER ;
 La représentante du Président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac, Mme Laetitia FOUR ;
 Le représentant du Président de l'Union des marais de Charente-Maritime, M. Bruno BESSAGUET (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;
 Le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Valentin HORTOLAN ;
 La représentante du Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Mme Marie ROUET ;
 Le représentant du Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes, Mme Charlotte RHONE (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;
 Le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Louis DEMARCQ ;
 Le représentant du Président de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Poitou-Charentes M. Jacques BRIE ;

Mandats :

Le Président de la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique (FRAB) Nouvelle-Aquitaine, représenté par le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Louis DEMARCQ ;

Étaient excusés :

M. le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux ;

Pour le collège des représentants de l'État et des établissements publics intéressés :**Étaient présents :**

Le représentant de la Préfète du département de la Charente, M. Benoît PREVOST-REVOL (Absent pour délib. 2021-09 et 10) ;
 Le représentant du Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, M. Christophe JUTAND ;
 La représentante de la Directrice Départementale des Territoires de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS ;
 La représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BARROUX ;
 Le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, M. Côme DURAND ;
 La représentante de M. le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne, Mme Sophie MIQUEL ;
 La représentante de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, Mme Dorothée GERBAUD (Absent pour délib. 2021-10) ;
 La représentante de Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, Mme Aurélie LASSUS-DEBAT ;

Mandats :

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne représenté par la représentante de la Directrice Départementale des Territoires de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS
 M. le Président du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, représenté par la représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BARROUX ;

Étaient excusés :

M. le Préfet de Région Occitanie, coordinateur de bassin Adour-Garonne ;
 Le membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité ;
 Le second membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité ;

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées : - pour la délibération n°2021-01 : 57	
Sur les 44 voix délibératives du collège des élus que compte la commission pour l'élection du Président et des vice-présidents, sont comptabilisées : - pour la délibération n°2021-02 : 36 - pour la délibération n°2021-03 : VP CG1 à 5 : 35 VP CT1 (Étiage) : 34 VP CT2 à 5 : 33	Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées : - pour la délibération n°2021-04 : 52 - pour la délibération n°2021-05 : 52 - pour la délibération n°2021-06 : 52 - pour la délibération n°2021-07 : 45 - pour la délibération n°2021-08 : 42 - pour la délibération n°2021-09 : 35 - pour la délibération n°2021-10 : 34

La Commission locale de l'eau délibère valablement.



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 MARS 2021 – SAINTES (17)

DÉLIBÉRATION N°2021-09

Objet : analyse des dispositifs de suivi des écoulements et préconisations d'améliorations

VU l'arrêté interpréfectoral n°2011108-0004 en date du 18 avril 2011, modifié en date du 29 janvier 2016, fixant le périmètre du SAGE Charente ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-2020-12-18-006 en date du 18 décembre 2020 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente ;

VU la délibération n°2011-01 du 20 juin 2011, modifiée en date du 21/09/2017, fixant les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente ;

VU les dispositions E48 du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques du SAGE Charente approuvé par arrêté interpréfectoral du 19 novembre 2019 ;

VU l'analyse des dispositifs de suivi des écoulements et les préconisations d'améliorations présentées en séance ;

Après délibération, la Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité ;

DÉCIDE :

Article 1 : de valider l'analyse réalisée par l'EPTB Charente sur les dispositifs de suivi des écoulements et les préconisations d'améliorations formulées

Article 2 : d'autoriser le Président de la CLE à transmettre l'analyse et les préconisations aux différentes structures compétentes en matière de suivi des écoulements.

Fait et délibéré à SAINTES,
Le 23 mars 2021

Le Président de la CLE,

Alain BURNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Burnet', is written over a horizontal line.